

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 3 décembre 2019, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Mélanie Demers, Philippe Guénette, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames Karyne Brossard et Sylvette Russac-David

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

Elle souligne la présence de deux élèves du secondaire, membres du conseil étudiant de l'école secondaire du Mont-Bruno, messieurs Anthony Godin et Wassim Kadiri, qui participent ce soir à la séance du Conseil des commissaires, dans le cadre de l'activité « Commissaire d'un soir », développée en application de la *Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire*.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-051-12-19

Il est proposé par monsieur Philippe Guénette d'adopter l'ordre du jour suivant, avec l'ajout du point 6.7.1 et la modification du titre du point 6.5 :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Direction générale
 - 6.1. Politique sur la sécurité de l'information / Adoption
 - 6.2. Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle / Adoption
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.3. Révision de la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées des parents / Autorisation de consultation
 - 6.4. Révision de la Politique relative à la perception des créances / Autorisation de consultation
 - 6.5. Protecteur de l'élève / Mandat au Comité de gouvernance et d'éthique
 - Service de l'organisation scolaire
 - 6.6. Révision de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves / Adoption
 - Service des ressources matérielles
 - 6.7. Demande d'ajout d'espace 2019-2020 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2020-2030 / École Saint-Charles

6.7.1 Demande d'ajout d'espace pour le secteur de Beloeil, McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil (Mesure 50 511) PQI 2020-2030 / Locaux modulaires

Service des ressources financières

6.8. Approbation de l'état des taxes scolaires dues

Service des ressources humaines

6.9. Entente locale pour le personnel enseignant / Suspension des négociations

6.10. Entente locale pour le personnel de soutien / Suspension des négociations

7. Points d'information (néant)

8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / Avis

9.1. Avis du Protecteur de l'élève (huis clos)

10. Parole au public

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil

12.1. Parole aux commissaires-parents

12.2. Parole aux autres commissaires

13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-052-12-19

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Politique sur la sécurité de l'information / Adoption

Madame Iris Montini, directrice générale adjointe, présente ce dossier.

Considérant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (ci-après « LGGRI »);

Considérant la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (ci-après « la Directive »);

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit se doter d'une politique sur la sécurité de l'information afin de répondre aux obligations créées par la LGGRI et par la Directive;

Considérant la consultation tenue et l'avis reçu du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'analyse réalisée par les membres du Conseil des commissaires lors de la séance de travail du 26 novembre 2019;

C-053-12-19

Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux :

D'adopter la *Politique sur la sécurité de l'information*, tel que proposée;

Que celle-ci entre en vigueur à la date de son adoption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle / Adoption

Madame Iris Montini, directrice générale adjointe, présente ce dossier.

Considérant l'article 26 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* adoptée en juin 2016 par le Secrétariat du Conseil du trésor (ci-après « La Directive »);

Considérant que la Directive impose à un organisme public visé par cette dernière de se doter d'un plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant l'analyse du contexte de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Patriotes réalisée, laquelle comprend l'appréciation de la situation actuelle et l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant les mesures d'atténuation identifiées et à mettre en place d'ici le 30 juin 2023 afin de réduire les risques identifiés et exercer un contrôle suffisant sur ces derniers;

Considérant l'étude réalisée lors de la séance de travail du 26 novembre 2019;

C-054-12-19

Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

D'adopter le *Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, tel qu'il a été présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.3 Révision de la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées des parents / Autorisation de consultation

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que l'actuelle *Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers* a été adoptée par le Conseil des commissaires le 2 mai 2006 (résolution C-204-05-06), conformément à l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., chapitre I-13.3);

Considérant qu'en juin 2019, l'Assemblée nationale a adopté des modifications à la *Loi sur l'instruction publique*, en lien avec les contributions financières pouvant être facturées aux parents, ainsi que le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (R.L.R.Q., chapitre I-13.3, r. 6.2), afin d'apporter des clarifications additionnelles à ce sujet;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la Politique, afin que celle-ci soit conforme aux nouvelles dispositions législatives;

Considérant le projet de politique modifiée ayant été présenté;

Considérant qu'il est proposé que la politique modifiée inclut un mandat au Service du secrétariat général et des communications d'élaborer un guide d'accompagnement ayant pour objectif de soutenir les directions d'établissement et les membres des conseils d'établissement dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs pouvoirs, dans le respect des encadrements légaux et que ce guide soit élaboré en collaboration avec le Comité de parents;

Considérant qu'il est nécessaire de débiter dès maintenant la rédaction de ce guide, afin qu'il soit finalisé à temps pour la préparation, au printemps, de la prochaine année scolaire;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 26 novembre 2019;

C-055-12-19 Il est proposé par monsieur Normand Boisclair :

D'autoriser la tenue d'une consultation au sujet du projet de politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres;

Que cette consultation se tienne auprès du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion entre le 4 décembre 2019 et le 24 janvier 2020;

De mandater la directrice du Service du secrétariat général et des communications, afin que la préparation du guide d'accompagnement, prévu au projet de politique, soit amorcée dès maintenant et que le Comité de parent participe à son élaboration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Révision de la Politique relative à la perception des créances / Autorisation de consultation

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que l'actuelle *Politique relative à la perception des créances* a été adoptée par le Conseil des commissaires le 3 juin 2014 (résolution C-163-06-14) et modifiée le 2 juin 2015 (résolution C-154-06-15);

Considérant qu'il est nécessaire de modifier cette politique afin d'y apporter certaines précisions et de modifier légèrement son titre;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 26 novembre 2019;

C-056-12-19 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'autoriser la tenue d'une consultation au sujet du projet de politique sur la perception des créances;

Que cette consultation se tienne auprès du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion entre le 4 décembre 2019 et le 24 janvier 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Protecteur de l'élève / Mandat au Comité de gouvernance et d'éthique

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., chapitre I-13.3) qui prévoit que chaque commission scolaire doit désigner une personne sous le titre de Protecteur de l'élève, après consultation du Comité de parents et sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant la démission de la Protectrice de l'élève, maître Sofia Jabrane, en date du 25 juin 2019;

Considérant que la Protectrice de l'élève substitut, maître Amélie Lavigne, a depuis ce moment assumé la fonction;

Considérant que le Conseil des commissaires a mandaté le Comité de gouvernance et d'éthique afin qu'il procède à un processus de recrutement visant à nommer un nouveau Protecteur de l'élève (résolution C-120-06-19);

Considérant le processus de recrutement tenu;

Considérant la consultation tenue auprès du Comité de parents le 7 novembre 2019;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique de procéder à la nomination de maître Amélie Lavigne, qui occupe présentement la fonction de substitut au Protecteur de l'élève;

Considérant l'étude du dossier réalisée en séance de travail le 26 novembre 2019;

Considérant le désistement de maître Amélie Lavigne, en date du 2 décembre 2019, pour des raisons personnelles;

C-057-12-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De mandater le Comité de gouvernance et d'éthique afin qu'il procède à un nouveau processus de recrutement visant à nommer un Protecteur de l'élève et un Protecteur de l'élève substitut.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.6 Révision de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves / Adoption

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier. Elle fait état des modifications apportées au projet de politique, conformément aux échanges tenus lors de la séance de travail du 26 novembre 2019.

Considérant l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'une commission scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves dans ses écoles, notamment la façon dont elle traite les demandes d'inscription si celles pour une école excèdent la capacité d'accueil de celle-ci;

Considérant que ce même article prévoit que ces critères doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves, mais n'exige pas que cet exercice soit fait de façon annuelle;

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes décidait, à sa séance ordinaire du 2 octobre 2018, par la résolution numéro C-020-10-18, que la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* ne serait plus révisée annuellement, mais seulement lorsqu'il jugerait nécessaire d'y apporter des modifications;

Considérant les commentaires reçus lors de la reddition de comptes sur l'application de la politique qui ont mis en évidence la nécessité d'y apporter des modifications;

Considérant le projet de politique révisée qui a été soumis à la consultation du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion;

Considérant le résultat de cette consultation qui s'est tenue du 2 octobre au 15 novembre 2019;

Considérant l'analyse faite par le Service de l'organisation scolaire de tous les commentaires transmis par les instances consultées;

Considérant l'analyse réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires tenue le 26 novembre 2019;

C-058-12-19 Il est proposé par madame Mélanie Demers :

D'adopter la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*, telle que présentée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.7 Demande d'ajout d'espace 2019-2020 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2020-2030 / École Saint-Charles

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, et monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présentent ce dossier.

Considérant la réception du portrait personnalisé des capacités d'accueil de la Commission scolaire des Patriotes reçu du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du nouveau mode de traitement des demandes d'ajout d'espace du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030;

Considérant que le Ministère a demandé aux commissions scolaires de valider les capacités d'accueil soumises;

Considérant qu'à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 5 novembre 2019, lors de la présentation du dossier sur la demande d'ajouts d'espace 2019-2020 (PQI 2020-2030), la validation de la capacité d'accueil de toutes les écoles primaires n'était pas terminée;

Considérant la poursuite des travaux de validation avec le Ministère;

Considérant les commentaires émis par le Ministère sur la capacité d'accueil de l'école Saint-Charles indiquant qu'un gymnase doit être ajouté;

Considérant l'invitation du Ministère à transmettre une demande pour l'ajout d'un gymnase à l'école Saint-Charles, même si la date limite est dépassée;

Considérant les travaux de planification des besoins en locaux pour le déploiement des maternelles 4 ans temps plein d'ici 2023-2024;

Considérant que l'école Saint-Charles a un indice de milieu socio-économique (IMSE) de 6 qui est dans les indices priorités par le Ministère pour l'ouverture des classes de maternelles 4 ans temps plein.

C-059-12-19 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

Que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour :

- L'ajout d'un gymnase à l'école Saint-Charles;
- L'ajout d'une classe dédiée à l'accueil des maternelles 4 ans temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7.1 Demande d'ajout d'espace pour le secteur de Beloeil, McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil (Mesure 50511) PQI 2020-2030 / Locaux modulaires

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que des investissements d'environ 19 millions de dollars sont requis pour assurer le maintien d'actif et la résorption du déficit d'entretien au cours des dix prochaines années afin de ramener les écoles du secteur de Beloeil, McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil à un état jugé satisfaisant;

Considérant que les conditions actuelles du marché de la construction en général permettent de réaliser des travaux pour une somme d'environ 800 000 \$ mensuellement et qu'il ne serait donc pas possible de réaliser la totalité des travaux requis en ne mettant à profit que la période estivale, alors que les élèves et le personnel sont absents;

Considérant qu'il sera donc nécessaire de réaliser des travaux tout au long des années scolaires à venir;

Considérant que les capacités d'accueil des écoles étant actuellement presque atteintes;

Considérant qu'il est difficile dans ce contexte d'effectuer les travaux requis en mode inoccupé seulement;

Considérant qu'afin de permettre la réalisation de travaux en continu, il est essentiel de pouvoir utiliser des espaces supplémentaires permettant de déplacer ponctuellement des élèves et du personnel afin de libérer des locaux dans les écoles pour procéder aux travaux de réfection;

Considérant l'analyse effectuée par les services des ressources matérielles et de l'organisation scolaire;

C-060-12-19 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

Que la Commission scolaire des Patriotes dépose une demande d'allocation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 pour l'ajout de quatre locaux modulaires pour le secteur de Beloeil, McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil pour permettre le déplacement ponctuel des élèves et du personnel afin de libérer des locaux dans les écoles pour procéder à des travaux de réfection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.8 Approbation de l'état des taxes scolaires dues

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le directeur général prépare un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

Considérant que selon l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, cet état doit être soumis au Conseil des commissaires pour approbation;

Considérant que les dispositions du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1, articles 1022 et suivants), de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19, articles 511 et suivants) et l'article 341 de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., chapitre I-13.3) prévoient que les informations contenues dans cet état peuvent être transmises aux organismes concernés aux fins de la vente des immeubles;

Considérant que certains contribuables n'ont pas acquitté en totalité leurs comptes de taxe scolaire et que les démarches de perception entreprises par la commission scolaire sont demeurées infructueuses;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes transmettra aux municipalités, villes ou municipalités régionales de comté uniquement les informations des immeubles pouvant faire l'objet d'une vente dans leurs territoires respectifs;

C-061-12-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

Que l'état en date du 26 novembre 2019 des taxes scolaires dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire soit approuvé tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources humaines

6.9 Entente locale pour le personnel enseignant / Suspension des négociations

Madame Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, présente ce dossier.

Considérant que le 5 février 2019, par la résolution numéro C-074-02-19, le Conseil des commissaires a mandaté le directeur général afin qu'il détermine la composition d'un Comité patronal de négociation et qu'il en nomme les membres, qu'il autorise un protocole de fonctionnement à être négocié avec la partie syndicale et qu'il nomme les membres d'un comité consultatif de négociation;

Considérant que les négociations devaient s'amorcer au début de l'année scolaire 2019-2020;

Considérant la tenue imminente d'une négociation à l'échelle provinciale, concernant l'Entente nationale du personnel enseignant;

Considérant les échanges tenus avec les représentants du Syndicat de Champlain;

Considérant l'analyse du dossier lors de la séance de travail du 26 novembre 2019;

C-062-12-19 Il est proposé par monsieur Gaétan Marcil :

De suspendre les négociations pour le renouvellement de l'Entente locale et des arrangements locaux pour le personnel enseignant;

De reprendre celles-ci, conformément aux termes de la résolution numéro C-074-02-19, à la suite de la signature de l'Entente nationale à être négociée à l'échelle provinciale pour le personnel enseignant;

De mandater le Service des ressources humaines afin qu'il conclue une entente avec le Syndicat de Champlain permettant de prolonger les arrangements locaux pour le personnel enseignant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Entente locale pour le personnel de soutien / Suspension des négociations

Madame Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, présente ce dossier.

Considérant que le 5 février 2019, par la résolution numéro C-075-02-19, le Conseil des commissaires a mandaté le directeur général afin qu'il détermine la composition d'un Comité patronal de négociation et qu'il en nomme les membres, qu'il autorise un protocole de fonctionnement à être négocié avec la partie syndicale et qu'il nomme les membres d'un comité consultatif de négociation;

Considérant que les négociations devaient s'amorcer au début de l'année scolaire 2019-2020;

Considérant la tenue imminente d'une négociation à l'échelle provinciale, concernant l'Entente nationale du personnel de soutien;

Considérant les échanges tenus avec les représentants du Syndicat de Champlain;

Considérant l'analyse du dossier lors de la séance de travail du 26 novembre 2019;

C-063-12-19 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

De suspendre les négociations pour le renouvellement de l'Entente locale et des arrangements locaux pour le personnel de soutien;

De reprendre celles-ci, conformément aux termes de la résolution numéro C-075-02-19, à la suite de la signature de l'Entente nationale à être négociée à l'échelle provinciale pour le personnel de soutien.

De mandater le Service des ressources humaines afin qu'il conclue une entente avec le Syndicat de Champlain permettant de prolonger les arrangements locaux pour le personnel de soutien.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

Mesdames et messieurs les commissions conviennent de traiter d'abord les points 10 et suivants et de terminer par le point 9.

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

Néant

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue à la radio Boom FM au sujet des demandes d'ajout d'espace
- Entrevue avec le journal La Relève au sujet des demandes d'ajout d'espace
- Entrevue avec le journal Les Versants au sujet des demandes d'ajout d'espace
- Entrevue avec le journal L'Oeil Régional, au sujet des demandes d'ajout d'espace et du remplacement de l'école Notre-Dame

ACTIVITÉS CSP

- Gala des Prix inspiration Patriotes

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET INSTANCES RÉGIONALES

- Conseil général extraordinaire de la FCSQ au sujet du projet de loi n° 40
- Commission permanente de la mission éducative
- Rencontre du Conseil d'administration du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie
- Rencontres du conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
- Assemblée générale extraordinaire de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie – Fin de mandat de présidente du conseil d'administration pour la présidente de la CSP

CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, confirmant le financement par le Ministère des appareils portatifs pour les mesures de concentration de plomb dans l'eau

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents.

Madame Isabel Godard indique que des échanges se sont tenus pour établir les sujets des formations qui seront offertes aux parents, en lien notamment avec la gestion de l'anxiété ainsi qu'avec la sexualité. Elle indique que l'une des élèves présente lors de la séance du 5 novembre lui a fait part de sa grande appréciation.

Monsieur Jean-François Lortie fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Monsieur Lortie a été réélu président de ce comité.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Valérie La Madeleine souligne son appréciation de la soirée de remise des Prix inspiration Patriotes. Elle souligne la fierté ressentie par les récipiendaires et par tous les élèves et le personnel des écoles où ils œuvrent.

Monsieur Ronald Tremblay a assisté à la fête des Patriotes où il a rencontré les maires de Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu. Il a également assisté à la soirée du Conseil municipal de Saint-Mathieu-de-Beloeil. Il assistera demain à la séance du Conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu.

12.3 Parole aux élèves

Anthony apprécie l'occasion qui lui a été donnée de participer en tant qu'élève à la séance de travail et à la séance ordinaire du Conseil.

Wassim remercie le Conseil et indique que ce serait bien que plus d'élèves aient envie d'y participer.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

9.1 Avis du protecteur de l'élève

Huis clos

C-064-12-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 10.

Retour à l'assemblée publique

C-065-12-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 22.

Considérant que la substitut à la Protectrice de l'élève a rendu, en date du 15 novembre 2019, un avis consécutif à une plainte dont elle a été saisie;

Considérant l'analyse de cet avis par les membres du Conseil des commissaires;

Considérant que l'avis porte sur le refus de modifier un parcours d'autobus existant, afin d'offrir un arrêt en place disponible aux enfants des deux plaignants à proximité de leur lieu de résidence, dans un contexte d'adresse secondaire dû à une situation de garde partagée;

Considérant que la plainte est jugée non fondée;

Considérant que l'avis recommande néanmoins d'évaluer la pertinence d'intégrer une section à la foire aux questions actuellement existante via « Info-Autobus 2019-2020 » relative aux gardes partagées et aux adresses complémentaires, afin d'établir clairement les conditions d'admissibilité aux places disponibles dans ce contexte, tout en précisant les enjeux de la commission scolaire, ce qui permettrait d'offrir de l'information accessible et vulgarisée aux parents et de clarifier les attentes;

C-066-12-19 Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux :

De prendre acte de l'avis de la Protectrice de l'élève dans le dossier numéro CSP2019-02, lequel considère la plainte non fondée;

De ne pas modifier la décision initiale;

De mandater le Service de l'organisation scolaire et le Service du secrétariat général et des communications, afin qu'ils bonifient la foire aux questions existante et y ajoutent les éléments d'information recommandés par la Protectrice de l'élève substitut.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-067-12-19 À 20 h 25, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc